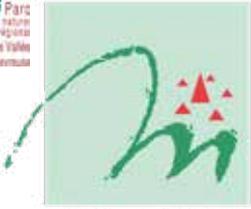


#138
MAI-JUIN 2019



LES MOLIÈRES BULLETIN MUNICIPAL

www.lesmolières.fr



- **POULAILLER PÉDAGOGIQUE** : Bip-bip, Pop-corn et Grat-Grat' sont arrivées !
- **ADOPTÉE** : la **Constitution municipale** des Molières
- **L'ÉCOLE AUX MOLIÈRES** : une **histoire de priorité**

4-9 Retour sur images10-11 Travaux12-13 Conseils municipaux des 25 mars & 8 avril14 **LE POULAILLER PÉDAGOGIQUE**16-17 AGENDA détachable18 La recette de Vincent20 **LA CONSTITUTION MUNICIPALE**22 Les associations : un maillon fort de la société26-28 **L'ÉCOLE AUX MOLIÈRES : histoire de priorités**29 Infos diverses30 Mots-croisés, par Claude Guillemain

Le bulletin municipal des Molières est réalisé en interne et **gratuitement** par des bénévoles.
Les publicités d'entreprises extérieures permettent de contribuer aux seuls frais d'impression
selon des normes strictes de respect et de valorisation de l'environnement.

LES MOLIÈRES BULLETIN MUNICIPAL www.lesmolieres.fr

Directeur de la publication : **Yvan LUBRANESKI**
Conseillère municipale déléguée à la communication : **Florence HANNA**
Impression : **Grenier** / Photos : **Jean-Luc SER**
Secrétariat de rédaction : **Anne MOLINA**

Ont participé également à ce numéro :

Sylvie TRÉHIN, Frédérique PROUST, Élisabeth LE BOULANGER, Dominique BINET,
Marc PRABONNAUD, Nolwenn MARIIGNY, Vincent VICENTE, Claude GUILLEMIN,
Pierre PRUNETTA, Carole NORMAND-CHAVE, Jeannik MARCAULT, Gorette PAÏS,
ainsi que l'ensemble des distributeurs bénévoles de ce bulletin,
et celles et ceux que nous aurions oubliés : d'avance merci aussi à eux.

N°138

Imprimé sur papier
Coral Book White

PEFC France



Faux départ

Poulailler pédagogique, "Jardin extraordinaire", Les Molières

Dans mon dernier édito, j'ai cru exciter votre curiosité en vous parlant d'une date sans vous la donner. C'était le 26 mars, le soir où devait démarrer la fabrication collective d'un projet municipal 2020-2026. Curieux, peu l'ont été finalement. Nous nous sommes retrouvés à une douzaine et cela ressemblait à un faux départ.

Drôle de paradoxe, à l'heure où le livre et le site lancés le 25 mars dernier "*Des Communes et des Citoyens, engagez-vous !*", me vaut mille invitations à l'autre bout de la France, pour expliquer à des citoyens, avides de reprendre la main sur leur destin local, avec quelle méthode ils ont intérêt à développer une dynamique collective.

À ces invitations, je ne réponds que trop peu, car rien pour moi n'a jamais été au-dessus du mandat que vous m'avez confié. Je suis là pour m'occuper, avec notre équipe, du village et de ses projets. Je le quitte très peu et ne me défait pas de la tâche, même à distance. Leur expliquerai-je que nombre de mes concitoyens se disent aujourd'hui que je dois être bien à ma place, et qu'amorcer une démarche de projet, un an avant l'échéance, c'est bien trop tôt. "Il est encore jeune, il va continuer, il sera réélu, à quoi bon ces réunions collectives pendant un an ?".

Rien ne m'émerveille plus que le regard de cet enfant sur les petites poules installées dans le poulailler pédagogique. Ce regard peut me permettre de rester

calme face à nombre de désagréments dus à la fonction. C'est ce genre de chose que vous remettez dans la balance à l'instant où vous avez envie de tout envoyer paître.

Et vous vous dites que c'est un beau mandat que de travailler au bien commun.

La définition de l'élu, telle que ces cinq dernières années aux Molières l'ont réactualisée, et inscrite dans la "*Constitution municipale*", n'est définitivement pas pour moi de la cosmétique.

Notre force est venue de notre coopération, ou de votre bienveillance. Elle ne saurait se renouveler sans vous.

Alors, avec d'autres, nous avons glissé dans votre boîte à lettres une nouvelle invitation, pour le 14 mai cette fois, du moins je crois, sauf à vivre un autre faux départ. Cette soirée sera décisive pour nous assurer que nous formons bien un collectif, qu'il y a du renouveau, des idées, et des motivations.

Ceux qui me connaissent bien savent que ce sont ces motivations qui échafaudent la mienne, et qu'en leur absence je retournerai à d'autres occupations.

De mai à décembre, nous ne parlerons que de projet et miserons sur les effets bénéfiques que le collectif produira sur chacun d'entre nous. Nous ne sommes rien sans le regard et l'appui des autres.

Yvan LUBRANESKI

Maire des Molières

Président des Maires Ruraux de l'Essonne



16 mars : Visite du Sénat par le Conseil Municipal des Enfants

Accompagnés de quelques ados et de Monsieur le maire des Molières, les enfants ont été accueillis par la sénatrice Mme Laure Darcos pour cette visite et ont pu participer à **une discussion très directe dans l'hémicycle.**



19 mars : Cérémonie commémorative du 19 mars 1962, Cessez-le-Feu en Algérie

Reconnue officiellement en 2012, la date du 19 mars 1962, correspondant au Cessez-le-feu qui met un terme à la guerre d'Algérie, est commémorée aux Molières **tous les 19 mars à 16h**. La commune des Molières n'ignore pas que de nombreux faits en Algérie ont eu lieu dans les semaines et les mois qui ont suivi cette date, et leur attache une aussi haute importance que cette date symbolique. Parmi les 30 000 soldats français partis au front et qui ne sont jamais revenus, trois Moliérois ont leurs noms inscrits sur notre Monument aux Morts : **Maurice AUDIN, François DULAC et Rémy ZACOSZEK.**



23 mars : Carnaval des enfants

Comme chaque année le cortège déguisé a traversé le village accompagné de la fanfare et du nouveau **bonhomme carnaval, fabriqué à La Lendemain par Catherine dans le cadre d'un atelier avec des autistes du Foyer d'Accueil Médicalisé.**

Cette fois, nous ne l'avons pas brûlé, mais, **accompagnés par la fanfare, nous avons improvisé quelques danses** avant de partager un goûter offert par la commune et servi par les bénévoles.



29 mars : « Les opticiens mobiles » visitent Les Molières

« **Bien voir pour mieux vivre** » cette formule pour les « opticiens mobiles » vise à redonner l'accès à la santé visuelle aux personnes fragilisées, isolées socialement ou géographiquement, à lutter contre la désertification des soins d'optique.

Qui sont-ils ? : des opticiens diplômés et formés pour intervenir sur les lieux de vie (domicile, établissements de santé, résidences services) et sur les lieux de travail, assurance pour chacun d'être conseillé par un professionnel de santé spécialisé.

Le CCAS des Molières a invité l'une de leurs équipes, qui s'est déplacée avec son matériel pour faire des tests et évaluer l'acuité visuelle des nombreuses personnes inscrites. Rencontre humaine privilégiée, conseils en matière de prévention, défaut visuel expliqué sans contrainte de temps, rendez-vous pris chez l'ophtalmologiste ou l'orthoptiste en cas de besoin, faire faire ou refaire ses lunettes sans se déplacer, toute une expertise gratuite au service des habitants de notre commune.

Quelques chiffres pour conclure :

- il y aura, en 2030, 20 millions de seniors, soit 33% de plus qu'en 2018,
- après 70 ans, 99% de la population présente un trouble visuel,
- plus de 35% des personnes de plus de 65 ans ont une vision mal ou non corrigée,
- 2 millions de personnes fragiles ont besoin d'avoir accès à un-e ophtalmologiste.

Une fois encore, je renouvelle mes sincères remerciements aux personnes qui, grâce à leur présence, ont transformé ce nouveau projet en une franche réussite.

Élisabeth Le Boulanger
Conseillère Municipale déléguée aux Aînés





5-7 avril : Journées Européennes des Métiers d'Art 2019

L'Espace Culturel & Associatif des Molières accueillait pour la première fois cet événement annuel organisé par la **Communauté de Communes du Pays de Limours**, en lien avec la **Chambre des Métiers et de l'Artisanat** de l'Essonne. 17 artisans ont pu présenter leurs produits et des démonstrations publiques.



11 mars au 8 avril :
 Exposition "La saga des épices" à la Médiathèque

12 avril : Concert à l'église

Pour leur premier concert de l'année, les **Amis de l'église** ont convié Francis Varis et Aurélie Verrier pour un voyage Jazz passant par Bach et des compositions originales.



12 avril à la Maternelle

Restitution aux parents des travaux des enfants, **arts plastiques & musique**, bravo à toute l'équipe de l'école !



Jeune marque artisanale moliéroise, Saman confectionne du mobilier sur-mesure ou en série confidentielle, haut de gamme et écoresponsable, pour les particuliers et les professionnels.

SAMAN

PROMOTION DE FIN DE COLLECTION
 sur les tables, bancs, tables de réunion...
VALABLE JUSQU'AU 30/06

Découvrez-nous sur www.saman.fr et appelez Alice au 06 30 50 20 40 pour bénéficier de votre réduction.

De -10%
 à
 -40%



  @MaisonSaman


Boucherie CHEVRY

NOUVEAU

1, Place du Marché Neuf
 Centre Commercial - 91 190 Gif-sur-Yvette

☎ 01 60 12 23 36

boucheriechevry2.fr

La boucherie CHEVRY
 est encore lauréate
 des **Papilles d'Or**



COMMANDEZ EN LIGNE
 RETRAIT EXPRESS EN BOUTIQUE



Je gagne du temps,
 je réserve à l'avance,
 je bénéficie d'avantages !

 Passez votre commande

 Payez en 2 clics

 Retirez en zone express

Avec votre mobile,
 commandez sur



Disponible sur


Disponible sur


13-14 avril :

Expo Photo & arts z'associés 2019

L'expo arts z'associés a regroupé différentes créations sur 2 sujets communs (MODE et MAISONS) avec l'utilisation de **différentes techniques** et les **travaux des élèves de l'école élémentaire**.

Le thème du **concours du Photo-Club Arts & Photos** portait cette année sur le CERCLE :

34 photos étaient en concours, 2 photos se sont détachées dans le vote.

Celle de Jeannik Marcault et *la citerne du fort Larron à Belle-Isle*, et celle de Philippe Savouré et *l'escalier du phare de l'île Vierge à Plouguerneau*.

Photos ci-dessous :



Janvier à avril :

Ateliers « Équilibre en mouvement »

En partenariat avec le PRIF (Prévention Retraite en Île de France) et l'association AGI Équilibre, le CCAS des Molières et le CCAS de Boullay-les-Troux ont mis en place gratuitement un atelier « **pratique de gym douce** » destiné aux jeunes de plus de 60 ans où l'on travaille principalement l'équilibre mais aussi le renforcement musculaire, et tout cela de façon ludique.

À raison de douze séances d'une heure, une fois par semaine, chaque participant a vu évoluer positivement et surtout à son rythme, son équilibre statique et dynamique en maîtrisant, séance après séance, les variations de son centre de gravité.

Exercices de marche, étirements, travail respiratoire, autant de postures et d'entraînements pour acquérir de nouveaux réflexes en matière de trouble de la mobilité et prévention des chutes.

À la quasi-unanimité, les participants ont déclaré que cet atelier avait répondu complètement à leurs attentes en termes d'équilibre, de stabilité, de sou-

plesse, de confiance en soi et se sentent plus à l'aise pour monter un étage à pied.

Certains auraient souhaité continuer l'activité.

Ce succès, lié au professionnalisme et à la bienveillance de la formatrice mais aussi au dynamisme et à la rigueur de ce premier groupe, conduit le CCAS de notre commune à organiser **une seconde session dès le mois d'octobre prochain**. Nous ne manquerons pas de vous communiquer prochainement toutes les modalités d'inscription.

Merci à tous les participants de ce premier groupe d'avoir fait de cette nouvelle expérience un vrai succès !

Élisabeth Le Boulanger



22 avril : Pâques, chasse aux œufs au Paradou

Tout le monde n'était pas en vacances ou en week-end de Pâques ! Non, quelques petits chanceux ont pu bénéficier des chocolats offerts par **La Reine Astrid** (Christophe Bertrand), après avoir satisfait à **trois défis** successifs :

- la pêche aux bouchons
- le "strike" au bowling en 3 coups maximum
- le parcours d'agilité sans poser le pied...



Ça aussi, c'est aux Molières !

Des habitants qui, à la limite de leurs propriétés, se permettent de tout jeter, dans le bois, sur les chemins...

On se croyait un peu civilisé pourtant... L'action *Essonne Verte Essonne Propre* le 15 mai, et un *chantier jeunesse* cet été, corrigeront un peu ces incivilités. Et si vous arrêtez ces comportements ?

← Ici à La Cocquetière, depuis son jardin, un habitant jette un paillason et diverses ordures, visibles depuis les chemins de promenade.





→ Espaces verts et embellissement

Fleurissement **rue de Cernay**
le long du centre équestre.

Plantations et gazon
au **Paradou**, arbustes et
poteaux de bois le long du
terrain de pétanque et des allées.

→ Mobilier urbain

Espace Culturel & entrées du village

Poteaux escamotables, remplacements de **poteaux**, remplacements
des **panneaux** d'entrée du village, inscriptions "Parc Naturel Régional
de la Haute Vallée de Chevreuse".

Un travail plus performant et planifié par Marc Prabonnaud.
Merci à Jean-Marc, Robert, José, Dumas, et Gérard.



avant



après

→ Voirie, abords et fossés
Réfection **rue de Boullay**

ComRéa

L'agence de communication *réactive*

contact@comrea.net

- Création sites web
- Brochures, flyers, grands formats
- Organisation d'événements

A. DUBOIS PLOMBERIE ARTISAN PLOMBIER

PLOMBERIE - SANITAIRE - GHAUFFAGE - DEPANNAGE

Tél : 09.53.94.01.30
Port : 06.61.05.73.65

12, rue de Gometz
91470 LES MOLIÈRES

plomb.adubois@gmail.com

M. FERREIRA à votre service
Tous travaux de
Jardinage et Bricolage



01 60 12 93 89
06 03 22 97 82
possibilité paiement
chèque emploi service

BOULANGERIE PÂTISSERIE

LES MOLIÈRES

du mardi au dimanche midi (13h) :
6h45-13h / 15h30-19h30

9, Grande Rue
91470 Les Molières

Tél. : 09 84 51 15 37
laboulangeriesdesmolières@gmx.fr



electronic-eye

VISITES VIRTUELLES A 360°
SITES INTERNET

N°Indigo 0 820 20 33 17

contact@electronic-eye.com

www.electronic-eye.com

www.consulting.electronic-eye.com

Conseils municipaux

des 25 mars & 8 avril 2019 (extraits*)

• SUBVENTION MUNICIPALE AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Comme l'année précédente, un montant de 34000 € a été attribué.

Adoptée à l'unanimité

• SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Aide à Domicile en Milieu Rural (A.D.M.R.)	1 400,00 €
Association Républicaine des Anciens Combattants	70,00 €
Association Française des Sclérosés en plaques	100,00 €
Carrefour des Solidarités	800,00 €
Ceta Mellifera	150,00 €
Homme et nature	300,00 €
Les amis de l'église Sainte Marie-Madeleine	1 000,00 €
La Racine	300,00 €
Méli-Mélo	100,00 €
Les Oisillons	4 000,00 €
Secours Populaire	300,00 €
Solidarités Nouvelles pour le Logement	3 000,00 €
Sports & Loisirs des Molières	5 000,00 €
Tennis Club des Molières	5 000,00 €
Union Nationale des Combattants	70,00 €

Adoptée à l'unanimité pour l'ensemble des associations excepté la subvention versée à La Racine pour laquelle le vote est le suivant : 10 voix pour et 6 abstentions (Mesdames BINET, LE BOULANGER et TRÉHIN et Messieurs HÉVIN, MIOT et PRABONNAUD)

• FIXATION DES CONDITIONS DE LOCATION DU LOGEMENT COMMUNAL 3 CHEMIN DES VALENTINS

Le loyer est fixé à 720 € par mois hors charges locatives.

Adoptée à l'unanimité

• CONTRAT DE DÉPLOIEMENT DE LA SOLUTION DE COURT-VOITURAGE AVEC LA SOCIÉTÉ KAROS

Le partenariat est reconduit pour une troisième année. Montant du service 2000 €.

Adoptée à la majorité

Abstentions de Mesdames BINET, LE BOULANGER et TRÉHIN et Monsieur MIOT

• REPRÉSENTANTS AU SEIN DU PARC NATUREL RÉGIONAL DE LA HAUTE VALLÉE DE CHEVREUSE

Titulaire : Yvan LUBRANESKI. Suppléant : Frédéric FABRE.

• DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (D.E.T.R.) POUR LA CONSTRUCTION D'UN ESPACE SPORTIF COUVERT

Sollicitation d'une subvention de l'État au titre de la D.E.T.R. 2019 au taux maximum soit 50 % d'un montant de travaux plafonnés à 300 000 € H.T. soit une subvention de 150 000 €. (voir bulletin municipal n°137)

Adoptée à l'unanimité

• APPROBATION DE LA CONSTITUTION MUNICIPALE DES MOLIERES > Voir le texte intégral en page 20.

Adoptée à l'unanimité

• AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2018 - BUDGET GÉNÉRAL

- affectation au compte 1068 – financement de la section d'investissement : 168 552,85 €
Comptes de report :
- compte 001 "Excédent d'investissement reporté" : 530 197,22 €
- compte 002 "Excédent de fonctionnement reporté" : 49 096,65 €

Adoptée à l'unanimité

• BUDGET GÉNÉRAL DE LA COMMUNE - ANNÉE 2019

Le Maire a présenté le projet de budget de l'année 2019 tel qu'il a été proposé par le bureau municipal. Ce projet a été établi sans augmentation des taux d'imposition communaux en 2019 malgré de fortes contraintes financières. Ont été détaillées la section de fonctionnement et la section d'investissement qui comprend essentiellement le financement de l'espace sportif couvert dont la réalisation est prévue cette année (voir bulletin municipal n°137). Au total en 2019 :
- 1 786 107,65 € en dépenses et en recettes pour la section de fonctionnement.
- 1 325 170,61 € en dépenses et en recettes pour la section d'investissement.

Adoptée à l'unanimité

• TAUX D'IMPOSITION - RÔLES GÉNÉRAUX

Maintien des taux d'imposition sans augmentation en 2019 :
12,14 % : Taxe d'habitation,
23,49 % : Taxe foncière - propriété bâtie,
54,58 % : Taxe foncière - propriété non bâtie.

Adoptée à l'unanimité

• AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2018 - BUDGET ASSAINISSEMENT - Comptes de report :

- compte 001 "Excédent d'investissement reporté" : 266 489,31 €
- compte 002 "Excédent de fonctionnement reporté" : 11 849,09 €

Adoptée à l'unanimité

• BUDGET PRIMITIF D'ASSAINISSEMENT - ANNÉE 2019

66 333,37 € pour la section d'exploitation.
302 822,68 € pour la section d'investissement.

Adoptée à l'unanimité

• DEMANDE DE PARTICIPATION DU PARC NATUREL RÉGIONAL AUX TRAVAUX DE RESTAURATION DE L'ÉGLISE

Monsieur PRABONNAUD a rappelé que la commune des Molières va entreprendre une phase de travaux d'urgence relatifs à la rénovation de l'église. Ces travaux de couverture ont été définis par M. BERHAULT, Architecte du patrimoine du cabinet AEDIFICIO. Leur montant est estimé à 29 757,49 € HT.

Adoptée à l'unanimité



Assemblée Générale
samedi 25 mai

L'assemblée générale ordinaire de l'association des Amis de l'église Sainte Marie Madeleine se tiendra le **samedi 25 mai à 11h**, au 9 place de l'église, et sera précédée d'une **visite de l'église à 10h30**.

Un verre vous sera offert après l'assemblée.



La meilleure adresse pour changer la vôtre
ACHAT • VENTE • LOCATION • GESTION
ESTIMATION GRATUITE

3 agences
vitaines
fois + de visibilité

NOUVEAU
GESTION
LOCATIVE

NOUVEAU

Alpha Immo des Arcades 46, rue de Chartres 91470 - Limours	Alpha Immo Dourdan 4, rue d'Étampes 91410 - Dourdan	Alpha Immo du centre ville 23, pl. du Général de Gaulle 91470 - Limours
---	--	--

Nos agences vous accueillent du lundi au samedi de 9h à 12h30 et de 14h30 à 19h

Service achat/vente : 01 64 91 71 71
Service location/gestion : 01 64 55 15 75

access-immo91@orange.fr
www.agence-alpha immo.fr

• LE POULAILLER PÉDAGOGIQUE Bip-bip, Pop-corn et Grat-Grat' sont arrivées !



Les enfants ont voté et ont bien nommé : Bip-bip, Pop-corn et Grat-Grat' les locataires du **poulailler pédagogique** installé depuis le 19 avril dans le "jardin extraordinaire" des activités périscolaires !

Un groupe de bénévoles s'est organisé autour d'Yvan pour s'en occuper tout au long de l'année, mais d'autres objectifs sont bien sûr visés autour de cette initiative :

- **Impliquer les enfants** de l'école, dans le cadre des activités périscolaires et de la restauration scolaire (entretien, nourrissage, utilisation des déchets alimentaires...),
- **Faire de la pédagogie auprès des habitants** sur le rôle de la poule dans la gestion des déchets et la fourniture d'alimentation locale.



Un Centre Équestre ouvert et innovant

- Cavaliers de tout âge et tout niveaux : pratique classique de l'**équitation** : dressage, saut d'obstacles, cross.
- Nouveau : **activités complémentaires** et variées : enseignement du **polo**, école d'**attelage**...
- Nouvelle activité développée à la montagne (Savoie) : en hiver **ski-joëring** et randonnées dans la neige, en été **raids** et **randonnées en montagne**.
- Le Centre équestre propose aussi ses attelages en **formule calèche pour tous vos événements** (mariages, anniversaires, tournages de films...)

+ d'infos : contact@equitation-molieres.com

Rénovation Entretien Jardin
Jardinier diplômé
Christophe Chevè
CESU déduction fiscale
christophe.she@gmail.com
Les Molières
06 69 01 14 19

RLE
ELECTRICITE GENERALE
4, Rue de la Janverrie
91470 LES MOLIERES
Tel: 01.76.91.31.11
Port: 06.08.68.69.01
Mail: rle.elec@gmail.com

TAXIS
Mr. Luis De Sousa
4 rue de Boullay
91470 Les Molières
Toutes distances
Conventionné Sécurité Sociale
Transports personnels, professionnels et médicaux
06 09 61 36 15 01 60 12 52 99

ARCLI VALO
Conception intérieure
Décoration
Suivi de travaux
Elisabeth Roux
25 La Cocquettière
91470 Les Molières
roux.elisabeth@archivalo.fr
06 63 43 37 86

Eon-Brunetti ASSURANCES
Toutes assurances particuliers & professionnels
158, Avenue du Maine
75014 Paris
01.43.22.73.10 / 01.43.22.74.34
10, rue de Gometz
91470 Les Molières
assurances-eon-brunetti.fr

○ **MERCREDI 8 MAI - 16H30**

COMMÉMORATION DU 8 MAI 1945
Monument aux Morts, cimetière communal



○ **VENDREDI 10 MAI À 14H30 ET À 20H30**

RENCONTRES-CONFÉRENCES
avec Suzan B. Vigne, naturopathe

COMMENT AUGMENTER SON ÉNERGIE ?
Espace Culturel & Associatif

*2 rendez-vous vous sont en effet proposés le même jour :
le premier comme les rencontres précédentes à 14h30, le second à
20h30 afin d'accueillir les personnes qui travaillent en journée.*

Pour s'inscrire à la séance du soir, merci de contacter :

En mairie : 01 60 12 07 99 ou contact@lesmolières.fr

Élisabeth Le Boulanger : 06 75 59 37 32 ou elisabeth.leboulanger@lesmolières.fr

○ **DIMANCHE 9 JUIN À PARTIR DE 12H**

FÊTE DU TENNIS & BARBECUE

au stade municipal

Animations gratuites et repas sur place

Apportez un plat, venez participer !

tennisclubmolières@gmail.com



○ **DIMANCHE 16 JUIN 12H À 18H**

REPAS SOLIDAIRE - Parc de SOUCY à FONTENAY LES BRIIS

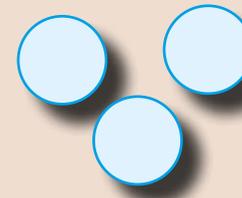
Repas et musiques à l'apéritif avec « Harmonie du Pays de Limours », magie avec Essenciel, animations enfants

SUR RÉSERVATION jusqu'au vendredi 7 juin auprès du Carrefour des Solidarités

Tél. : 01 64 91 26 38 E-mail : carrefour-des-solidarites@wanadoo.fr

Adresse : 3, rue du Bac (Derrière Lycée) 91470 LIMOURS

> le repas (apéritif, repas, thé/Café, pâtisseries) Adultes 15 € (Enfants -12 ans 6 €)



○ **SAMEDI 22 JUIN**

16h TOURNOI DE PÉTANQUE AU PARADOU

+ d'infos sur lesmolières.fr

Dès 18h BARBECUE

& BAL AVEC L'ORCHESTRE HAPPY DAY

Plateau d'évolution à proximité de l'école

LES MOLIÈRES
SAMEDI 22 JUIN

GRAND BAL



ORCHESTRE HAPPY DAY!



RESTAURATION SUR PLACE DÈS 18h | BARBECUE - FRITES

Parc du Paradou - Les Molières

○ **DIMANCHE 30 JUIN À 14H-18H**

TOURNOI DU JEUNE FOOTBALLEUR

Stade municipal

Tournoi intercommunal



Et aussi...

○ **SAMEDI 6 JUILLET À 21H**

BOUM des CM1-CM2-6^{ÈMES}

École

○ **DIMANCHE 14 JUILLET DÈS 19H**

FÊTE NATIONALE

Esplanade de l'Espace Culturel

Riz au lait

Ingrédients pour 10 personnes

- 1 litre de lait
- 180 grammes de riz rond
- 1 gousse de vanille
- 1 petite cuillère de cardamone en poudre
- 140 grammes de sucre
- 1 cuillère à café d'amande en poudre
- ½ zeste de citron non traité
- 4 jaunes d'œuf
- 1 pincée de sel
- 50 grammes de beurre et
- 10 grammes pour les ramequins

Recette

Je lave le riz dans une passoire fine,
Je chauffe le lait, la cardamone, la vanille, le citron, le sel,
Je verse le riz dans le lait,
Je cuis à feu doux en remuant constamment avec un fouet durant 30 à 40 minutes,
Je blanchis les jaunes d'œuf et le sucre,
En fin de cuisson, j'ajoute les amandes, le beurre et les jaunes d'œuf,
Je cuis encore quelques secondes,
Je verse le riz dans les ramequins beurrés au préalable et je laisse refroidir,
Je chauffe légèrement les ramequins au bain marie avant de les démouler et de passer à table.

Comme dit si bien mon ami Pierre Perret « *pour bien cuisiner, il faut de bons ingrédients, un palais, du cœur et des amis* ».

Bon appétit !
Vincent VICENTE

Votre voyage en direct avec
nos partenaires locaux



Argentine... Bhoutan... Birmanie... Brésil... Inde... Namibie... Ouzbékistan... Tanzanie... Thaïlande... Vietnam

ORGANISATION DE VOYAGES INDIVIDUELS SUR-MESURE AVEC GUIDES FRANCOPHONES
DES IDEES DE CIRCUITS SUR WWW.EMERSONNEEDSVOYAGE.COM

contact@unecerteinideevoyage.com - 4 rue de la Croix Valentin Les Molières 01 60 14 20 75

LES MOLIÈRES IMMOBILIER

Ventes – Locations – Estimations
Maisons – Terrains - Appartements

7, Place de la mairie 91470 LES MOLIÈRES
Tel : 01 60 12 21 58 Mobile : 06 82 27 05 32

lesmolièresimmobilier.fr
contact@lesmolièresimmobilier.fr

Restaurant **LE CHAT BOTTÉ**
Crêperie – Grill – Plats variés

2 salles
& terrasse d'été
Repas d'affaires,
baptêmes...

Tél. : 01 69 41 39 62
lechatbotte-restaurant.fr

Ouvert tous les jours
midi & soir



LA FERME D'ARMENON

CHAMBRES D'HÔTES

Les Molières
01 64 91 00 45

contact@lafermedarmenon.com
www.lafermedarmenon.com



Entre la Poire et le Fromage
Epiceries fine • Fruits & Légumes Bio
Fromages à la coupe

Produits locaux
et artisanaux

Du mardi après midi au dimanche matin
De 9h à 19h et de 15h30 à 19h30
Tél. 09 81 78 13 99
11 Grande rue
91470 LES MOLIÈRES

Frais et authentique !




Prest@venir
Rassemblez vos talents le Présent
pour assurer Votre Avenir...

Prestations de Services Informatiques pour les Entreprises

José DEVAULT
Gérant

06.14.06.44.68
jose.devault@prestavenir.net



au PointBar
bistrot

8, Place de la Mairie ☎ 09 52 43 79 55

Ouvert du Mardi au Samedi
7h30-15h et 18h-20h

Restauration le midi
Plat du jour ou à la carte

Le Samedi de 9h à 15h
Fermé le Dimanche et le Lundi

diners-concerts, événements sur demande

Entre la Poire et le Fromage
Epiceries fine • Fruits & Légumes Bio
Fromages à la coupe

Produits locaux
et artisanaux

Du mardi après midi au dimanche matin
De 9h à 19h et de 15h30 à 19h30
Tél. 09 81 78 13 99
11 Grande rue
91470 LES MOLIÈRES

Frais et authentique !




Adopté en Conseil municipal le 25 mars 2019 après avoir fait l'objet d'un travail en 2018, ce texte fixe le rapport moral entre élus et citoyens, pour favoriser le renouvellement des pratiques politiques...

Les membres du groupe de travail « communes citoyennes » en sont à l'origine. Le texte a également fait l'objet d'une relecture très approfondie par les conseillers municipaux lors du séminaire municipal qui a eu lieu le 1er septembre 2018. Ce texte, s'il n'a pas valeur de loi, engage localement les élus à impliquer les citoyens dans les projets et les décisions de la commune. Ainsi, toute décision du conseil municipal sera prise conformément à la loi mais les citoyens y sont associés en amont. Cette démarche s'inscrit dans le cadre d'une démocratie représentative tout en intégrant la participation des citoyens aux projets municipaux. Dans ce cadre, la constitution permet de préciser certaines règles qui doivent prévaloir dans le processus de décision et la mise en œuvre de la démocratie locale. En voici le texte intégral.

Constitution municipale des Molières

Préambule

Cette constitution municipale est un outil méthodologique pour l'organisation de la vie démocratique de la commune.

Si chacun est libre de ses opinions, nous affirmons notre indépendance collective vis à vis des structures partisanes et manifestons notre capacité à nous rassembler derrière des projets.

La constitution municipale précise le rapport moral entre les élus et les citoyens, autour d'outils de co-construction, avec une méthodologie participative continue lors du mandat, au-delà des projets proposés lors de l'élection municipale.

Ce texte, s'il n'a pas valeur de loi aux yeux de l'État, nous engage localement à impliquer les citoyens dans les projets et les décisions de la commune.

Toute décision du Conseil municipal est prise conformément à la loi, mais nous sommes souverains pour les modalités selon lesquelles, dans le cadre d'un processus en amont, nous partageons les options et les projets avec nos concitoyens.

Autrement dit, si nous nous inscrivons dans une démocratie représentative, nous ne saurions concevoir que le pouvoir délégué s'exerce sans la participation des citoyens.

Ainsi, cette constitution municipale précise l'organisation de la démocratie locale et, à travers elle, comment enrichir les processus de décision.

I. L'organisation démocratique

Les comités, commissions et consultations permettent de compléter la stricte application du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les outils listés ci-après de façon non-exhaustive, permettent de créer les conditions d'une participation plus active des citoyens.

a) Les comités consultatifs

Le Conseil Municipal des Enfants et/ou des Jeunes.

Lieu d'apprentissage de la citoyenneté, ce comité est animé par le Maire et ses représentants. Le CME / CMJ constitue des commissions thématiques, élabore des projets en lien avec le Conseil Municipal, de sa propre initiative ou sur saisine.

Le Conseil des Sages.

C'est le lieu de la sérénité et de l'expérience mises au service de la commune. Une fois précisés ses statuts, ce comité a pour rôle de conseiller et d'émettre des avis consultatifs sur la vie municipale. Une fois au moins par année, le Conseil des Sages est invité à une discussion avec l'équipe municipale.

Les comités consultatifs thématiques.*

Ils sont susceptibles d'impliquer durablement les citoyens (alimentation & production locales, transition énergétique ou environnement, éducation, patrimoine, culture & fêtes, etc...), sur la base du volontariat citoyen.

Les travaux des comités sont consignés dans des comptes-rendus publics, téléchargeables ou disponibles en mairie.

Le Conseil municipal s'inspire directement des orientations des comités dans ses décisions. Il accompagne (ou non) les initiatives que les comités proposent de mettre en œuvre.

L'ensemble des comités peuvent être réunis en assemblée.

Les membres des comités sont informés des activités de chaque comité.

b) Les commissions extra-municipales

Contrairement aux comités consultatifs, les commissions extra-municipales* instruisent un projet précis proposé par la municipalité, sur un temps limité.

La commission peut convoquer des expertises et bénéficier de l'ensemble des moyens de la collectivité, sur demande.

Le résultat de ce travail est consigné dans ses comptes-rendus et, le cas échéant, un rapport général. Ces documents sont publics. Le Conseil municipal délibère et statue ensuite pour prendre une décision conforme aux recommandations de la commission extra-municipale.

c) L'Assemblée locale ou Jury citoyen

C'est un outil intermédiaire entre la commission extra-municipale et la votation citoyenne, par lequel une plus forte représentativité est recherchée : une sorte d'instantané démocratique qui va répondre à une seule question.

Il est estimé, pour cette question, que la consultation de l'ensemble des électeurs n'est pas une échelle pertinente, mais qu'une proportion d'entre eux suffit. L'Assemblée locale ou Jury citoyen sont convoqués par tirage au sort sur les listes électorales. La proportion déterminée aux Molières est de 3% du corps électoral, soit une quarantaine de personnes actuellement.

Une documentation susceptible d'aider l'assemblée à rendre un avis ou à donner une orientation, est préparée par la commune. Cette documentation est issue du travail des services municipaux et/ou de celui du Conseil Municipal et/ou celui des comités ou commissions.

L'Assemblée locale ou Jury citoyen délibère, vote, et rend son avis sur la question précise pour laquelle cette proportion d'électeurs a été convoquée.

d) La consultation des électeurs : votation citoyenne

La Loi donne la possibilité d'une consultation des électeurs. Cependant le Préfet juge de l'opportunité de cette dernière.

Rien n'interdit la commune de procéder néanmoins à une consultation librement organisée, pour peu qu'elle n'y fasse pas référence in fine dans la décision prise par l'organe décisionnel (délibération du Conseil municipal, par exemple).

La votation citoyenne invite l'ensemble du corps électoral, auquel sont ajoutés les habitants de nationalité étrangère.

La votation est organisée à l'initiative du Conseil municipal.

Cependant, le Conseil peut être également saisi, en amont, d'une demande présentée par 20% du corps électoral sous la forme d'une pétition proposant la tenue de cette consultation.

Les signatures et noms des pétitionnaires sont affichés publiquement pendant 15 jours ouvrés avant que le Conseil municipal ne statue sur la demande.

La votation citoyenne doit atteindre 1/3 de participation au moins pour que son résultat soit respecté par le Conseil municipal.

II. Les processus de décision

De la même façon qu'en termes d'organisation, l'intensité et la diversité des actions et domaines couverts par la commune ne permettent pas d'exhaustivité et laissent également une part d'adaptation et de souplesse au Conseil municipal dans la gestion des affaires communales.

Pour autant, des processus de décision identifiés et listés ci-après nous engageant dans le cadre de cette Constitution.

a) Grands projets

Engageant une dépense supérieure à 200 000 € et créant un ou plusieurs nouveaux équipements publics collectifs, le Conseil municipal doit s'appuyer sur une commission extra-municipale ou tout au moins sur un comité consultatif existant, garantissant dans l'un et l'autre cas la possibilité pour tout citoyen d'y participer. Le Conseil municipal y invitera les citoyens et spécifiquement parmi eux les structures et personnes plus directement concernées.

Les travaux portent sur l'utilité du projet et son enrichissement au regard de l'estimation des besoins correspondants et des bénéfices recherchés pour le plus grand nombre.

b) L'initiative citoyenne

La commune facilite l'expression des propositions des citoyens dans les comités consultatifs et les processus de concertation.

Un groupe ou un comité peuvent également être créés par le Conseil municipal à l'occasion de la proposition d'une initiative nouvelle.

c) Procédures d'urbanisme

Toute création, modification, révision du Plan Local d'Urbanisme est présentée en réunion publique avant le début de la procédure ainsi qu'après l'enquête publique, et la remise du rapport du commissaire enquêteur.

Concertation : une commission extra-municipale est créée ou un comité consultatif saisi, pour une information et une réflexion plus approfondies.

d) Le service au public

La création ou l'abandon d'un service au public doit faire l'objet d'une concertation en s'appuyant sur une commission extra-municipale ou tout au moins sur un comité consultatif existant, garantissant dans l'un et l'autre cas la possibilité pour tout citoyen d'y participer et d'y faire connaître son avis.

e) La coopération intercommunale

Le fait de quitter et/ou d'adhérer à un groupement de communes, de façon volontaire, nécessite a minima la convocation et l'avis d'une assemblée locale ou jury citoyen, ou la tenue d'une votation. L'information la plus complète possible est fournie à la demande des citoyens tout au long de la consultation.

La commune des Molières manifeste auprès de l'établissement intercommunal dans lequel elle coopère, sa volonté d'y voir une méthode de gouvernance démocratique telle qu'elle la pratique.

f) Les rapports d'activité

Le Conseil municipal informe de la réception des rapports d'activité des partenaires de la commune et les met à disposition pour consultation. Le cas échéant, les observations formulées par les habitants sont adressées à l'organisme émetteur.

Les comités consultatifs ou le Conseil municipal peuvent s'en saisir pour traiter le sujet.

Texte adopté par le Conseil Municipal à l'unanimité le 25 mars 2019.



La loi de 1901 reconnaît pour tout citoyen d'être ou non membre d'une association. Le mouvement associatif constitue un échelon capital dans la pratique de la démocratie locale, le creuset de la cohésion sociale avec l'animation des territoires où se confrontent et s'enrichissent les innovations, les espérances et les solidarités.

Par ailleurs, avec l'irruption du chômage de masse, de l'exclusion, de la précarité, le secteur associatif a largement contribué à freiner une éventuelle explosion sociale.

Les associations restent l'un des maillons forts dans un département. Au quotidien, dans l'ombre, les bénévoles donnent de leur temps, de leur énergie, de leur savoir-faire. Elles représentent un tissu social très dense et dynamique qui propose aux citoyens des actions variées et intergénérationnelles. Secteur en pleine expansion avec un chiffre de 1,3 million d'associations (près de 30 000 de plus chaque année), cela représente 23 millions d'adhérents, 16 millions de bénévoles et 1,8 million de salariés.

Les associations sont présentes dans l'humanitaire, le social, la santé, l'éducation, la formation, l'insertion, la culture, le sport, les loisirs, la vie sociale (dont la demande est croissante) mais également l'économie et le développement local.

Aujourd'hui, de nombreuses fonctions ne sont plus remplies par l'économie marchande et publique mais par les associations, elles sont au cœur d'une nouvelle économie, partenaires incontournables en matière de solidarité, de citoyenneté, d'emploi, d'éducation, etc...

Mais les associations doivent faire face à une recherche de financement de plus en plus complexe car les restrictions budgétaires ont contraint certaines associations à se tourner vers des financements privés, ce qui entraîne une perte d'indépendance.

Dans des domaines comme l'aide à domicile, il faut compter sur la concurrence du secteur privé lucratif.

Globalement, le financement des associations est assuré par les cotisations des adhérents (10 %), les dons des particuliers (20 %), le mécénat (10 %) et les recettes d'activités (30%).

Pour le reste, l'État et les communes contribuent chacun pour 15% à l'ensemble du financement.

La présence des associations, une belle idée de solidarité et d'implication sur un territoire !

Elle permet au citoyen de s'engager, participer aussi, se responsabiliser. Pour un village de la taille des Molières, nous pouvons être fiers de l'extraordinaire vitalité et diversité des associations (chaque année toujours une forte affluence lors du traditionnel forum des associations à la rentrée de septembre).

L'objectif, évidemment, est de faire se rencontrer et participer à la vie du village toujours plus d'habitants de la commune.

Mais toutes ces activités proposées n'existent que par la volonté, le travail, l'implication, le dévouement de tous ces bénévoles qui œuvrent régulièrement et favorisent par la même occasion le "vivre ensemble". Leur engagement permanent contribue largement à dynamiser notre village.

Pierre Pruneta

Le 14 mai 2019, notre Association aura 40 ans !

Réservez dès à présent votre week-end des **14-15-16 juin** pour venir fêter cet anniversaire !

... Prévoyez dès à présent, pourquoi pas, de **venir déguisé-e-s** : les seuls thèmes seront la fête et notre Association qui permet aux petits et grands de notre village et des alentours de découvrir et de pratiquer de nombreuses activités !

... et si vous avez, dans vos albums, dans vos cartons, des photos d'anciennes fêtes de l'Association ou d'anciens documents que vous accepteriez de nous prêter pour décorer le Paradou pour l'occasion, n'hésitez pas à nous contacter à l'adresse sportsetloisirsdesmolières@gmail.com !

Merci d'avance à toutes et tous, et à bientôt !
Le Bureau de Sports & Loisirs des Molières



• QUE D'EAU, QUE D'EAU !

L'association Mémoire au Village a choisi comme **nouveau thème l'eau aux Molières** sous tous ses aspects :

- les puits, les mares, les abreuvoirs, les lavoirs, les ruisseaux et même les inondations...
- le drainage des champs
- l'arrivée de l'eau courante
- la gestion moderne de l'eau, les eaux usées, etc...

À ce titre, nous cherchons à **vous emprunter les documents dont vous pourriez disposer** (textes, photos, films, plans et mêmes souvenirs !).

Nous tentons d'établir une carte des puits, pouvez-vous nous indiquer s'il y en a un, même comblé, dans votre propriété ?

Les documents que vous nous confierez vous seront rendus.

► N'hésitez pas à nous contacter :

Dominique Binet :	01 60 12 26 08	alain-dominique.binet@orange.fr
Jeannette Givaja :	01 60 12 30 06	pierre.givaja@wanadoo.fr
Jacques Pezot :	01 60 12 18 65	jacques.pezot@wanadoo.fr
Pierre Pruneta :	01 60 12 20 44	pppruneta@yahoo.fr

Votre aide nous sera précieuse...

La Mémoire au village



• L'AIGUILLAGE A OUVERT SES PORTES

Écomobilité à Saint-Rémy, et du nouveau aux Molières...

L'Aiguillage, **Maison du Tourisme et de l'Écomobilité** a été inauguré le samedi 30 mars. L'ancienne maison du garde barrière de Saint-Rémy-lès-Chevreuse, remise à neuf, propose la location, la réparation et la vente de vélos classiques et de vélos à assistance électrique, ainsi que des emplacements de parking sécurisés.



L'Aiguillage
TOURISME/ÉCOMOBILITÉ
VILLE DE CHEVREUSE



Île de France

Services au sein de l'Aiguillage, au pied du RER B :

- Information/accueil touristique
- Location/vente/réparation de vélos et vae.
- Flotte de 60 vélos et vae en location
- 90 places de stationnement pour vélos sécurisés.
- 2 twizy en auto-partage

L'AIGUILLAGE, MAISON DU TOURISME ET DE L'ÉCOMOBILITÉ

30, rue de la République **Saint-Rémy-lès-Chevreuse**
(en face de la gare RER B)

01 34 60 14 45 | laiguillage@ecox.fr
www.laiguillage-tourisme-mobilite.fr



Sébastien vous accueille dans son magasin aux Molières

Pendant ce temps, le magasin-réparation de cycles aux Molières a été repris par **Sébastien Dupin**, une personnalité dont l'enthousiasme a immédiatement été remarqué dans le village.

Sébastien compte lui-même quatre titres de champion de France sur piste et une quatrième place au championnat du monde.

Il connaît bien Marine Cloarec, notre championne Moliéroise, Tony Galopin, et bien d'autres encore.

Le monde du cyclisme lui rend bien, et c'est parfois un défilé dans sa boutique. Ici, c'est **Yoann Offredo** (à gauche) qui pose après lui avoir offert un maillot de la *Wanty-Gobert*.

K-deau Fleurs

Toutes compositions florales
Transmissions florales

4, espace Trois Quartiers
Centre C^m SUPER U
91400 GOMETZ LA VILLE
Tél. 01 60 19 10 40 / 06 16 43 60 40

POMPES FUNÈBRES CANO

- . Organisation d'obsèques
- . Crématons
- . Transport de corps vers toutes chambres funéraires
- . Permanence téléphonique 7j/7 - 24h/24
- . Contrats obsèques
- . Marbrerie funéraire

41 Route de Chartres
91470 LIMOURS
Tél : 01 64 91 24 83 - Fax 01 64 91 41 88
Mail : pf@ludoviccano.fr

17 Rue Charles De Gaulle
91530 ST CHÉRON
Tél : 01 85 87 20 33 - Fax 01 64 58 87 96
Mail : pf@ludoviccano.fr

Habilitation préfectorale : 12.91.141



Assainissement
Aménagement Urbain

2, rue Hélène Boucher 91460 Marcoussis

Tél : 01 69 01 10 44 Mail : tpe@tpepersonne.fr www.tpepersonne.fr

CRE-CONCEPT

Conception des parcs et jardins
Création et entretien espaces verts

Paysagiste
Bart

7, rue de la janvierie 91470 Les Molières
☎: 0975580219 Mobile : 0626048701
E-mail : cre-concept@orange.fr

SAS CUSTODIO

Maçonnerie Générale
Tous corps d'Etats
Isolation Extérieure et Ravalement

01 64 94 68 72
06 84 44 77 69
www.sascustodio.com

NOËMA [DESIGN
GRAPHIQUE
DIGITAL
D'ESPACE]

www.noema.design

Contact
communication@noema.design
Les Molières

ARCHITECTURE
DÉCO
ARTS PLASTIQUES

ATELIER
A D A P

Permis de construire
Maison neuve
Extension
Surélévation
Rénovation
Rénovation
Décoration
Atelier maquette
Photographie

☎ 07 68 44 00 36
✉ ATELIER.ADAP@GMAIL.COM
DIPLOMÉ ARCHITECTE D'ÉTAT DEPUIS 2010

■ Un peu d'histoire

Nous avons la chance dans notre village d'avoir un cadre de vie agréable.

Un de nos bâtiments communaux est niché en lisière du bois du Paradou, c'est le Groupe Scolaire Anne Frank. Mais où était l'école de notre village avant d'être construite chemin des Valentins ?

Avant la révolution française, quelques villages comme Les Molières ont une école dirigée par un prêtre catho-

lique. Ces prêtres sont sous-formés, ils font quelques heures de cours en hiver pour les enfants des paysans. Ils leur apprennent à lire, compter et écrire.

En 1698, Louis XIV ordonne aux communautés villageoises d'ouvrir une école. L'enseignement n'est pas gratuit.

Généralement l'école se situe dans le lieu d'habitation de l'enseignant ou chez un voisin qui prête une pièce pour accueillir les enfants.

Aux Molières nous connaissons certains lieux d'école à partir de 1763.

Date	Maître d'école	Localisation actuelle
1763 - 1771	Noël BEHOT	Boulangerie
1772 - 1793	Jean-Barthélémy ROUSSIN	Place des Lilas
1794 - 1799	Louis Nicolas LAISNE	Ancien presbytère
1799 - 1803	Jean Barthélémy ROUSSIN	Place des Lilas
1807	Antoine HOUDIARNE	Rue de Gometz, près du Chat Botté
Après 1807	Claude AVISSE Jean Barthélémy ROUSSIN	Grande Rue, ancienne épicerie en face de la Place des Lilas
1819 - 1857	Charles FOUCAULT	Cour de la Porte de Paris Place de la Mairie



La mairie actuelle a été construite en 1856. Elle est alors mairie-école. La salle de classe se situait dans

l'actuelle salle du Conseil Municipal. La classe unique est mixte. Elle accueille en moyenne 60 enfants par

mois. La commune n'ayant pas les moyens de construire une école de filles et un logement pour l'institutrice, elle obtient par dérogation de garder une classe mixte. Cette mixité sera maintenue jusqu'en 1882, date d'ouverture de l'école des filles qui était située 5, rue de Cernay (actuellement siège social de l'association « Les Tout Petits »).

La mixité reviendra aux Molières en 1931, suite à l'arrivée du couple d'instituteurs M. et Mme BRIDOUX qui propose d'adopter des classes mixtes afin d'améliorer la pédagogie en créant des classes de niveau.

1953 : surélévation école rue de Cernay (école du bas).



1984 : construction de 2 classes d'élémentaire (classes actuelles en bordure du bois du Paradou). Les 2 autres classes sont alors situées rue de Cernay. Il y a 2 directions.

1989 : installation d'un préfabriqué dans la cour pour accueillir une 5ème classe.

1990 : transformation de l'ancien restaurant scolaire en classe d'élémentaire (classe actuelle située à côté des sanitaires).

1961: construction d'une classe avec logement de fonction derrière la mairie (école du haut). Ce local a servi également de bibliothèque. Il est utilisé actuellement par les services techniques.

1978 : installation d'un préfabriqué pour accueillir une quatrième classe (derrière la mairie, lequel a servi ensuite de bibliothèque et n'existe plus).

1979 : création de l'école maternelle située dans l'actuelle école élémentaire (actuellement classes, salle des maîtres, face au restaurant scolaire).

Avant cette date il n'y avait pas d'école maternelle aux Molières.



1990 : inauguration du nouveau restaurant scolaire (restaurant scolaire actuel).

1996 : inauguration de l'école maternelle actuelle et regroupement scolaire de toutes les classes élémentaires chemin des Valentins, sous la forme actuelle.

Dominique BINET
Mémoire au Village

■ Un nombre d'élèves en baisse

Après une fermeture en maternelle à la rentrée 2016, nous avons eu une fermeture en élémentaire à la rentrée 2017.

À la prochaine rentrée 2019, même scénario à prévoir : une nouvelle fermeture de classe en élémentaire.

	2015 - 2016	2016 - 2017	2017 - 2018	2018 - 2019	2019 - 2020
Maternelle	3 classes 71 enfants	2 classes 55 enfants	2 classes 55 enfants	2 classes 54 enfants	2 classes 54 enfants
Élémentaire	6 classes 148 enfants	6 classes 142 enfants	5 classes 119 enfants	5 classes 113 enfants	4 classes 106 enfants

Les créations nouvelles de logements ne parviennent pas à contrer le vieillissement de la population. Par ailleurs, des parents scolarisent ailleurs leurs enfants

(proximité de leur lieu de travail, recherche d'écoles innovantes,...). C'est donc clairement un enjeu, entre autres, de **rendre notre école plus attractive**.



■ Une priorité claire à l'éducation

La commune a, depuis toujours et surtout à partir de 1977, non seulement consacré une part importante de son budget pour l'école, mais financé aussi **des postes, des outils et des moyens au service de l'éducation** des jeunes Moliérois.

• Pendant le temps scolaire, les enseignants bénéficient de deux **intervenants extérieurs** :

- Nicolas ESPIÉ, intervenant musique en maternelle et élémentaire,
- Antoine WILLIAME, intervenant sport en élémentaire.

• À cela s'ajoute deux agents municipaux, "assistantes scolaires" qui permettent le **dédoublage des classes** : Mélanie LEFÈVRE, gestionnaire de la BCD et bibliothécaire à la médiathèque, et Stéphanie PRADELS, également bibliothécaire à la médiathèque.

• Ces 5 dernières années, ce sont environ 400 000 € d'**investissements** qui ont été alloués à l'école pour la rénovation et l'amélioration des bâtiments (étanchéité, peinture, sanitaires...), et la fourniture d'équipements (tableaux interactifs, informatique...).

Les abords de l'école ont été complétés en espaces de loisirs (citystade, parcours santé...).

• Et n'oublions surtout pas la **Caisse des Écoles**, créée le 5 novembre 1891, qui permet aux enfants de faire des **sorties scolaires**, de partir en **classe transplantée**, grâce à l'investissement des bénévoles pour recueillir les fonds nécessaires.

Quant aux **services périscolaires**, les parents n'ont pas toujours conscience de la charge financière pour la commune, une fois qu'ils ont réglé leurs factures.

Voici pour 2018 le coût à la charge de la commune :

- Restaurant Scolaire 95 099,53€ soit 49% (2017 : 43%)
- Garderie 30 299,52 € soit 39% (2017 : 24%)
- Centre de Loisirs 12 864,17 € soit 39% (2017 : 19%)
- Étude 10 407,87 € soit 28% (2017 : 15%)
- NAP 27 293,91 € soit 42% (2017 : 28%)

■ Un nouvel emploi du temps

Depuis la rentrée 2014, le temps scolaire et périscolaire est réparti sur 4 jours ½ avec 3 heures de NAP réparties le mardi et le vendredi pendant 1h30.

Suite à l'intervention de Mme Claire Leconte (chronobiologiste) lors d'une conférence et au sein de l'école

après des enseignantes et du personnel périscolaire, le **Comité Éducation**, composé des enseignantes, des représentants de parents d'élèves, de représentants du personnel périscolaire et d'élus, a demandé aux professeurs de faire des propositions de nouveaux horaires pour la rentrée 2019 (horaires sur 4 jours ou horaires sur 4 jours ½).

Afin de prendre une décision, les propositions ont été soumises au vote des parents début avril. Cette consultation, organisée par l'UPI, a été largement suivie avec un résultat net :

Inscrits : 247 Exprimés : 170 Nuls : 6 (3.33%)
Proposition sur 4 jours de temps scolaire : 64 (37.65%)
Proposition sur 4 jours ½ de temps scolaire : **100 (58.82%)**

Voici donc le **nouvel emploi du temps** :

Lundi, Mardi, et Vendredi
7h30-8h30 : Garderie
8h30-12h15 : Temps scolaire
12h15-14h : Restauration en 2 services
14h-15h45 : Temps scolaire
15h45-17h30 : Étude ou Garderie jusqu'à 18h30*

Mercredi
7h30-8h30 : Garderie
8h30-12h15 : Temps scolaire
12h15-14h : Restauration en 1 service
14h-18h30 : **Centre de Loisirs**

Jeudi
7h30-8h30 : Garderie
8h30-12h15 : Temps scolaire
12h15-14h : Restauration en 2 services
14h-16h30 **Parcours de découverte****
16h30-18h : Étude ou Garderie jusqu'à 18h30*

*enfants accueillis en garderie après l'étude, le cas échéant

**temps périscolaire qui remplace les 2 ateliers NAP d'aujourd'hui en une seule session. Il a vocation à être un moment de loisirs et de découverte, si possible en développant les liens avec les contenus pédagogiques du temps scolaire)

Cette nouvelle organisation a été élaborée afin de respecter le rythme de l'enfant qui est plus attentif sur une longue matinée.

Nous travaillons maintenant sur le contenu du Parcours de découverte. Cela fera l'objet d'un nouveau PEDT (projet éducatif de territoire).

Dominique BINET, Maire-adjointe aux écoles



➔ Premiers secours à l'école

Le personnel périscolaire est régulièrement formé. Il a dernièrement été fait un **rappel des procédures** en la matière, à savoir agir sans délai pour prévenir les risques d'aggravation d'une blessure et alerter immédiatement parents et autorités.

➔ Seniors : le Service Autonomie NOA à votre écoute

Une équipe médico-sociale est à votre service pour :

- Informer et orienter en vous donnant la réponse la plus adaptée,
- Prendre en compte vos besoins par téléphone ou lors d'une évaluation à domicile,
- Faire le lien entre les partenaires professionnels,
- Proposer des actions collectives de prévention,
- Contribuer à des actions de soutien aux aidants familiaux et aux professionnels.

➔ Contact au **01.69.80.59.72** ou noa@hpgm.fr

▶ restez informés en permanence en vous inscrivant à la lettre d'informations sur lesmolières.fr



HUGO LBS LOCATION BENNES

gravas • ferrailles • encombrants • végétaux

Terrassement • Assainissement • VRD • Location pelle avec chauffeur

06 75 37 34 57 | 01 60 12 90 19 | hugo-philippe@orange.fr

25, rue de Boullay 91470 Les Molières

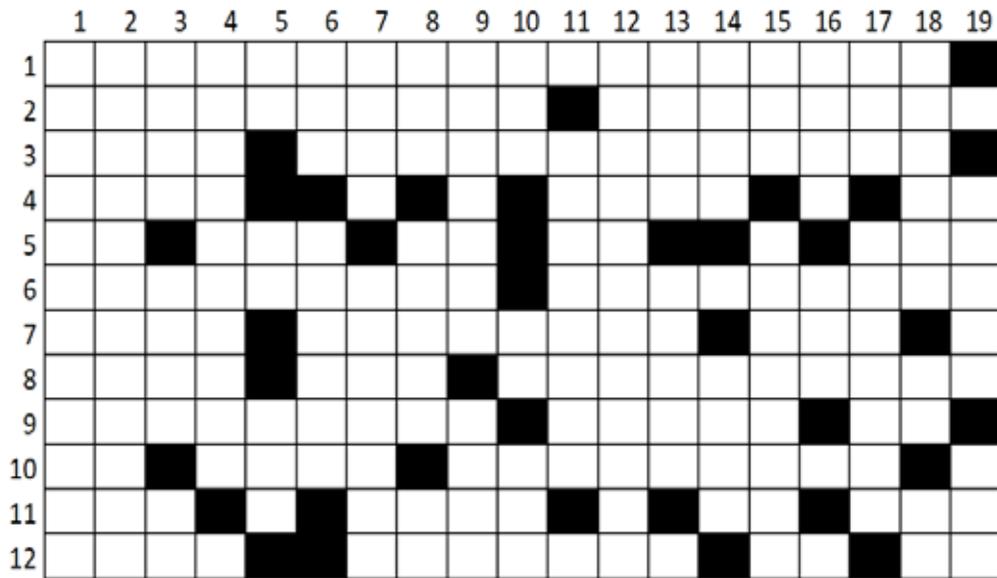


HORIZONTALEMENT :

- Saison littéraire (3 mots)
- Grandes voies - Grands tourbillons
- Grand carnassier – Se prétendent arduement patriotes
- Cardinaux – Fleuves d'Espagne à contre-courant – Note moyenne
- En bouts de fils – Défaut informatique – Règle – Travaux scolaires - Touché
- Ne pas rester – Habitante du désert
- Petit écran inversé – Se rapporte plus au labourage qu'au pâturage - Ride
- Héroïne de Zola – Gitan venant de la droite – Ne change pas de l'habitude
- Sans connaissances – De droite à gauche – Ne reconnaît pas – Extra-terrestre
- Conjonction – Possessif - Affaïsement
- Dans le désert – Soutien – De Brest à Strasbourg - Aurochs
- Reine venant de la droite – Elle a ses clés – Direction Provence – Face de dé

VERTICALEMENT :

- Soigneurs animaliers
- Contrairement aux dires de certains, rares sont les fortunes qui le soient !
- Affluent de l'Eure – Équidés la tête en bas – Dans l'armée des USA
- Toutefois
- Au bord du trou – Dans le trou – Romains de bas en haut
- Travesti – Petits poids
- Se refais la peau – Font de belles haies
- Ancien sigle de la Poste. À la tête du Pape – Cornière métallique
- Poète tchèque et prix Nobel – Étoile du spectacle
- Mal de dos – Lac Pyrénéen - Apparence
- Très connus
- Uniformiser
- Affable - Fleuve
- De bas en haut : peintre Espagnol – Est bien connu au gymnase de Limours
- Grande école - Fâchées
- Palpe – Nil en crue
- Ville des Pays-Bas – De la même mère (de bas en haut)
- Laisser passer – Liaison – Dieu Soleil
- Rapaces - Gerbes



Solutions du n°137

Horizontalement :

- Verbiages - Aluminium
- Aveuglement - Mitaine
- UAT - Uele - Tiu - Il
- Glaças - Roulement - TI
- Ruban - Vintage - Eire
- Ial - Turgot - RSA

- GTI - Suée - Ael - Tamisé
- Nier - SO - El - Enunel
- EO - Itération - UT - Léa
- Unité - Mutuellement
- CET - Céder - Mesurée
- Émissaire - Soir - Er

Verticalement :

- Vaugrigneuse

- Évaluation

- Rétablie - Ici
- Bu - Ca - Rites
- Iguanes - Tests
- Ales - Ruses
- Gel - EOR - Ci
- Émélite - Amer
- SE - ONU - Étude
- Neutralité

- AT - Lage - Ours
- Ségolène
- UM - MET - LMI
- Mite - Tuiler
- Itinérantes
- Nautisme - Mue
- Il - Railler
- Unité - Énée
- Méli - Démâter

• NUMÉROS UTILES

MAIRIE 1, Place de la Mairie 91470 Les Molières 01 60 12 07 99 contact@lesmolières.fr www.lesmolières.fr

Nouveaux horaires : Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 9h-12h / 14h-17h Mercredi et samedi : 9h-12h

GENDARMERIE 17 POMPIERS 18 SAMU 15

MÉDECINS LE WEEK-END : MAISON MÉDICALE DE GARDE D'ORSAY

5 boulevard Dubreuil- Orsay (près de la gare RER d'Orsay) **Pour consulter il faut appeler le 15.** La maison médicale de garde permet de consulter un médecin généraliste le week-end ou les jours fériés sans engorger les urgences des hôpitaux.

INFIRMIÈRES : CHRISTINE PERRIN 01 60 12 20 74 SYLVIE PAROT 06 61 91 95 88

PHARMACIE : 11, place de la Mairie 91470 Les Molières. Tél. : 01 60 12 28 60

Ouverte tous les jours sauf le dimanche, de 9h à 12h30 et de 14h30 à 19h30

MAISON DE LA JUSTICE ET DU DROIT : Groupe scolaire des Bergères, rue des Bergères

91940 Les Ulis. Tél. : 01 64 86 14 05 / Courriel : mjd@caps.fr

Ouverte du lundi au jeudi, de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30.

Millésime Coiffure
11, Place de la Mairie 01 60 12 39 78

Suzan B. Vigne | Naturopathe
sur rendez-vous
06 81 18 49 94
contact@sbnat.fr www.sbnat.fr

beatrice laviotte
PSYCHOLOGUE
Enfants - Adolescents
Adultes
14, place de la Mairie
91470 Les Molières
beatrice.laviotte@sfr.fr
01 60 12 04 28
06 33 01 13 56

RONDET Aude
Pédicure Podologue D.E.
14 place de la mairie
91470 Les Molières
rondet.podologue@gmail.com 01 60 12 98 91

Ariane SIMONNET
Masseur-kinésithérapeute D.E.
16 ter, rue de Boullay les trous
91470 Les Molières
Port : 07 81 85 64 09
Fixe : 01 69 30 04 81
ariane.simonnet@gmail.com

Parents, aidez vos enfants à bien utiliser les écrans !

par Gorette Pais, à partir des travaux de Sabine Duflo, psychologue clinicienne.



PENDANT LES REPAS

Le temps du repas est un temps d'échanges important avec les membres de la famille (raconter sa journée, ses petits bonheurs et ses petits malheurs...) Plus un enfant parle, plus il aura de vocabulaire et plus son langage sera riche.

Privilégiez des temps d'échanges avec vos enfants.

Certains programmes, comme le journal télévisé, montrent des images qui peuvent entraîner des changements dans le comportement de l'enfant et rendre difficile la gestion de ses émotions (même s'il est trop jeune pour comprendre ce qu'il voit). Lui expliquer ne suffit pas.

Soyons attentifs aux contenus et aux images présentés aux plus jeunes.



DANS LA CHAMBRE

La présence d'un écran dans la chambre de l'enfant n'est pas indispensable.

Dans sa chambre, l'enfant joue, lit, dessine, rêve, parle...

Sans écrans, il pratique des activités nécessaires au bon développement de sa pensée, de son attention et de sa vie en société.

Préférez l'accès aux écrans dans une pièce de vie commune en étant vigilant au temps consacré à ces supports.

DERNIER CONSEIL

RESPECTER LES LIMITATIONS D'ÂGE

Un avis est donné par des spécialistes limitant l'accès à certains jeux, films ou programmes télévisés. Respectez-les !

La présence de l'adulte à côté de l'enfant ne diminue pas le pouvoir de l'image et les émotions provoquées.



LE MATIN

Les écrans (TV, jeux vidéos) sont des capteurs d'attention. Or l'attention est essentielle pour les apprentissages scolaires.

L'enfant qui regarde les écrans le matin se fatigue avant d'arriver en classe. Un enfant fatigué ne parvient plus à se concentrer aussi bien ! Il ne mobilise plus son attention volontaire, nécessaire pour le travail scolaire. Cela peut avoir un impact sur ses résultats.

Évitez dans la mesure du possible l'accès aux écrans avant d'aller à l'école.



AVANT DE SE COUCHER

Le sommeil qui se forme avec les dernières images vues sera de moins bonne qualité car l'image animée, même adaptée, **n'est pas une activité calmante pour le cerveau de l'enfant.**

Elle est trop stimulante émotionnellement.

L'écran diffuse une lumière bleue (LED) qui **empêche l'enfant de s'endormir naturellement.**

Préférez des activités sans écrans juste avant de se coucher.



Mettre en place ces 4 temps sans écrans dès aujourd'hui, c'est prendre soin de votre enfant afin qu'il développe au mieux :

- ★ Son langage
- ★ Sa pensée
- ★ Son imagination
- ★ Sa capacité à être seul
- ★ Son autonomisation
- ★ La distinction entre le réel et le virtuel

<http://acver.fr/d8s>

